

Pièces des annexes

7.1. Annexes servitudes

7.1.1 Plan et tableau des servitudes

7.1.2 Note des servitudes

Servitudes de protection des monuments historiques (AC1)

Servitudes de protection des sites pittoresques (AC2)

Servitudes relatives aux transmissions électromagnétiques : perturbations électromagnétiques (PT1) obstacles (PT2)

Servitudes relatives à la consommation des eaux (AS1)

Servitudes de halage et de marchepied (EL3)

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I3)

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (I4)

Servitudes liées au chemin de fer (T1)

Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eaux non domaniaux (A4)

Servitudes relatives aux routes express et déviations d'agglomération (EL11)

Arrêté préfectoral n°2012-PREF-DCI2/BE0108 du 10 juin 2010, prise d'eau en Seine

RTE

7.1.3 PPRI de la Seine

7.1.4 PPRI de l'Essonne